

**Mardi 26 avril à 9 h 15**

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION  
SOCIALE  
ET DE LA SANTÉ  
(M. le Ministre Prévot)**

Proposition de résolution visant à développer la publicité du principe dit de la tirette sur les routes wallonnes ainsi qu'à créer un panneau de signalisation spécifique, déposée par Madame Defrang-Firket, Messieurs Dodrimont, Mouyard, Jeholet, Mesdames Durenne et De Bue

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Valérie DE BUE sur les échecs au "crash test" des voitures sans permis

Jean-Luc CRUCKE sur la mise à gabarit de l'Escaut

Jean-Luc CRUCKE sur l'A8 et et les problèmes de circulation à hauteur de Halle

Jean-Luc CRUCKE sur les lenteurs administratives qui immobilisent la ZAE Polaris de Beloeil et Peruwelz

Valérie DE BUE sur la concrétisation du projet de Liège Trilogiport

Valérie DE BUE sur le port du casque pour les cyclistes

Magali DOCK sur le manque d'articulation entre les chantiers routiers et la pratique du cyclisme en Wallonie

Magali DOCK sur l'efficacité de l'utilisation de l'argent public wallon dans la restauration du patrimoine sénégalais

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la fermeture de l'archéoforum de Liège le dimanche

Valérie DE BUE sur le "binge drinking"

Magali DOCK sur la politique de prévention et d'action contre l'apnée obstructive dans les maisons de repos

Magali DOCK sur la visibilité des politiques de prévention contre le diabète via les courses cyclistes professionnelles

Véronique DURENNE sur l'évaluation des politiques via le prisme de la santé publique

Marie-Françoise NICAISE sur les formations e-santé dans le cadre de la généralisation du numérique chez les médecins généralistes

Véronique DURENNE sur les infrastructures des services bénéficiant d'une autorisation de prise en charge de l'AViQ

Magali DOCK sur les allocations familiales pour les étudiants souffrant d'une maladie grave

Jenny BALTUS-MÖRES sur la sensibilisation contre le harcèlement

## **Valérie DE BUE sur les échecs au crash test des voitures sans permis**

Euro NCAP, l'organisme de tests en matière de protection des usagers, vient de publier les résultats de quatre voiturettes sans permis. Trois des quatre véhicules ont été notés une étoile sur les cinq possibles, soit la plus mauvaise note. Cela signifie : une protection marginale lors d'un impact.

On sait que ces voitures ne peuvent pas dépasser 350kg à vide et il est donc difficile d'y installer toute la sécurité nécessaire. Mais un chiffre peut faire réfléchir et il s'agit d'un score obtenu par une voiture. Ce score est de seulement 25 % pour la protection des occupants adultes. À titre d'exemple, une voiturette de golf a obtenu 23 %...

Je reviens aussi avec les chiffres des accidents qui impliquent ces véhicules. Quarante-neuf accidents corporels impliquant une voiturette ont été recensés en 2014, soit 0,1 % de l'ensemble des accidents. Ces accidents ont fait une soixantaine de blessés et deux morts, la personne décédée étant systématiquement le conducteur. La proportion de tués pour cette catégorie est donc de 4 %.

Au regard de ces résultats, la dangerosité de cette voiture n'est malheureusement plus à démontrer. Ces chiffres vont-ils vous pousser à faire de la sensibilisation en la matière? Les conducteurs ne doivent-ils pas être mis au courant de ces chiffres et de ces résultats?

**Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Deputé-Bourgmestre, à Monsieur Maxime Prevot, Ministre des Travaux Publics, sur "La mise à gabarit de l'Escaut"**

Les élus tournaisiens doivent se prononcer sur l'élargissement de l'Escaut au sein de leur ville et le débat se focalise sur la nécessité de passer à 24 ou 27 mètres au droit du Pont à Pont.

Suite à un débat sur la télévision locale et aux commentaires échangés à l'issue de celui-ci, il semble que la volonté du SPW d'élargir à 27 mètres se situerait plus dans une raison liée à la fluidité du trafic qu'à une question de sécurité !

Qu'en est-il ?

La clarté complète peut-elle être apportée par le Ministre sur la question, sachant qu'une solution à 24 mètres permettrait de réunir le consensus de tous les élus, alors que celle à 27 mètres les divise ?

Le Ministre a-t-il été questionné par le bourgmestre de Tournai sur la question ? Quand ? Quelle fut la réponse du Ministre ?

Le Ministre respectera-t-il la décision des élus tournaisiens quelle qu'elle soit ?

Quel suivi, sur le plan opérationnel, sera réservé au dossier dès que le conseil communal de Tournai se sera prononcé ?

**Question orale de Monsieur Jean-Luc Crucke, Deputé-Bourgmestre, à Monsieur Maxime Prevot, Ministre des Travaux Publics, sur " L'A8 et le rendez-vous journalier de Halle"**

Cela fait des années que je m'évertue à rappeler le blocage quotidien dont sont victimes les usagers de l'A8 qui n'ont d'autres choix que de fréquenter les feux rouges de l'autoroute à Halle.

Après m'avoir indiqué qu'il nourrissait des relations cordiales avec son collègue Weyts, le Ministre wallon a bien du reconnaître que l'intéressé ne lui avait pas adressé de réponse aux deux derniers courriers et qu'il envisageait par conséquent de saisir le Comité de concertation de la problématique

Qu'en est-il ?

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ?

Peut-on encore être raisonnablement optimiste sur une solution consensuelle entre les deux Régions ?

Ne convient-il pas d'imaginer une autre alternative ? Laquelle ?

Les automobilistes sont-ils condamnés à faire du surplace à Halle ?

## **Jean-Luc Crucke sur "Les lenteurs administratives qui immobilisent la ZAE Polaris de Beloeil et Peruwelz"**

Depuis 2007, le zoning Polaris d'une superficie d'une centaine d'hectares sur les territoires de Beloeil et de Peruwelz, avec une création d'emplois espérée de 1.800 unités, est promis aux investisseurs. Le dossier n'en est néanmoins qu'au stade de projet car, comme le précisent les responsables de l'Intercommunale IDETA, il est victime de blocages au niveau de l'administration wallonne : "Des cellules ayant des rôles clés sont en sous-effectifs, il manque de fonctionnaires pour traiter les dossiers". Concrètement, l'intercommunale est en attente de l'arrêté ministériel qui fixe les périmètres de reconnaissance et d'expropriation d'utilité publique nécessaires à la mise en œuvre du zoning.

Comment justifier cette lenteur, alors que le Ministre a été interpellé, à plusieurs reprises, par les responsables de l'Intercommunale, sur le dossier, et qu'il tint, l'année passée, à Tournai, une conférence où il vantait la mise en œuvre d'une procédure d'accélération des dossiers ?

Où se situent les responsabilités de l'inaction ? Le Ministre peut-il les identifier ? Quelles sont-elles ? Comment y remédier et dans quels délais ?

Quand l'intercommunale peut-elle attendre la signature de l'arrêté ministériel ?

Est-il normal que l'intercommunale, qui agissait en qualité de facilitateur, ait dû payer les factures relatives à la réalisation par le SPW du rond-point d'accès au futur zoning sans récupérer les sommes dues de la part de la Région wallonne, la plaçant dans de grosses difficultés de trésorerie ? Comment le justifier ? Que se passe-t-il ? Ce dossier est-il maudit ?

## **Valérie DE BUE sur la concrétisation du projet de Liège Trilogiport**

On ne présente plus le Trilogiport de Liège. Ce projet qui est censé créer 2000 emplois et dont l'objectif principal sera d'attirer des entreprises utilisatrices de la voie d'eau et des grands centres de distribution européens présentant une activité à haute valeur ajoutée.

Liège Trilogiport est subdivisé en cinq zones. A l'heure actuelle, la gestion du terminal à conteneurs et des terrains logistiques a été concédée à trois concessionnaires distincts. Les terrains portuaires et la zone de services seraient, quant à eux, encore disponibles. Les terrains portuaires seront mis à disposition des entreprises intéressées par le transport fluvial et la zone de services regroupera des services tertiaires.

Cependant, il importe de souligner que par rapport au calendrier initial, le retard peut être estimé à environ trois ans. En réponse à une question parlementaire qui vous était posée, vous annonciez en janvier dernier un lancement de la plateforme multimodale début 2016. En approchant le mois de mai, où sommes-nous aujourd'hui Monsieur le Ministre ? Est-ce que les travaux liés à l'implantation des infrastructures des concessionnaires ont été réalisés ? Quid de la plateforme « Trilogijobs » que vous présentiez il y a quelques mois, est-elle opérationnelle ? Est-ce que les premiers emplois ont été enregistrés ?

## **Valérie DE BUE sur le port du casque pour les cyclistes**

Au total, 518 enfants de 0 à 14 ans ont été victimes d'un accident de vélo l'an dernier en Belgique, dont deux ont été tués. On sait que les accidents qui impliquent les cyclistes sont encore plus dangereux au vu du manque de protection.

Une chose est sûre: le port du casque permet de limiter les dangers. Une étude néerlandaise révèle que le risque de lésion à la tête est presque deux fois plus important pour un cycliste non casqué que pour un cycliste casqué. Pour les lésions au cerveau, le risque est même 2,13 fois plus important. En Europe, de nombreux pays obligent le port du casque chez les petits.

Avez-vous des données concernant le port du casque pour les cyclistes impliqués dans des accidents de la route? Qu'en est-il de la sensibilisation que ce soit pour les enfants mais aussi pour les parents? Y a-t-il des opérations prévues, avec le retour des beaux jours, en ce sens en Wallonie et notamment sur des opérations comme le Beau Vélo de Ravel, etc? Vous parliez d'une campagne en 2016 où en est l'AWSR dans sa réalisation?



## **Magali Dock sur le manque d'articulation entre les chantiers routiers et la pratique du cyclisme en Wallonie**

L'organisation GRAQ - Les Cyclistes Quotidiens a observé 25 chantiers routiers menés en Wallonie et les aménagements effectués pour les cyclistes dans ceux-ci. Bien qu'observant un léger mieux par rapport à 2015 certains éléments seraient loin d'être satisfaisants. On peut notamment constater un manque d'attention pour la sécurité des cyclistes en zone rurale et des mesures de sécurité tout aussi insuffisantes à l'égard des routes régionales rapides et ayant un trafic dense. Des pays comme la Flandre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, les pays scandinaves sont bien plus intransigeants concernant les mesures de sécurité pour les cyclistes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces pays sont souvent bien plus performants dans le cyclisme sur route que nos propres coureurs cyclistes. En effet, l'arbre Philippe Gilbert cache bien la forêt du manque de représentation du cyclisme wallon au niveau international. Je pourrais aussi égrener les demandes concrètes du GRAQ mais je suis sûr que vous les avez déjà reçues. Permettez-moi alors de vous poser ces questions.

Monsieur le Ministre, la sécurité des cyclistes sur nos routes wallonnes est-elle une priorité pour vous ? Si oui, pouvez-vous aussi l'affirmer pour les zones rurales ? Comment allez-vous renforcer la sécurité des cyclistes en zone rurale ? Pourquoi si peu de pistes cyclables clairement séparées (4 sur les 25 chantiers pour rappel) sont seulement mises en place en Wallonie ? Les recommandations internationales vont pourtant dans ce sens et les pays du nord de l'Europe nous montrent la voie à suivre. Egalement, vous êtes-vous concerté et avez-vous un plan commun avec le Ministre des Sports pour mettre en place un projet afin d'accroître la pratique cycliste en Wallonie ?

## **Magali Dock sur l'efficacité de l'utilisation de l'argent public wallon dans la restauration du patrimoine sénégalais**

Une visite du Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte, au Sénégal, avait notamment pour objectif de développer les relations autour du patrimoine avec ce pays. L'Ancienne Assemblée territoriale du Fleuve, bâtiment répertorié à l'inventaire du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Un journal sénégalais (Le Quotidien), en parlant de celui-ci, signale, je le cite : « La Wallonie aurait consacré plusieurs centaines de milliers d'euros à ce chantier, incluant la formation de jeunes travailleurs locaux aux métiers de la rénovation et du patrimoine. A l'époque, informe-t-on, ce lieu devait faire figure d'exemple au Sénégal, de manière pérenne, en ce qui concerne les techniques de restauration. Malheureusement 7 ans plus tard, force est de constater que le bâtiment est à nouveau en grand délabrement. Les investissements consentis n'ont pas servi très longtemps. L'immeuble tombe à nouveau en ruine et la visite de M. Rudy Demotte devrait servir dans le cadre de la coopération entre les deux pays à trouver une solution ».

Monsieur le Ministre, quels ont été les montants investis par la Région wallonne et l'IPW (deux des trois partenaires belges avec la FWB de ce projet) dans la restauration de ce bâtiment pour un résultat si contestable ? La Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle leader dans ce dossier ? Quels sont vos critères pour attribuer de l'argent wallon à des projets de restauration de patrimoine au niveau international ? Quel suivi instaurez-vous pour l'utilisation efficace de cet argent dans ces projets ?

## **Virginie Defrang-Firket sur l'archéoforum de Liège fermé le dimanche**

L'Archéoforum de Liège est situé sous la place Saint-Lambert. Il est un remarquable site archéologique de 3.725 m<sup>2</sup> dédié à l'histoire de la place Saint-Lambert, et ce à partir de la Préhistoire. Chaque étape de l'histoire de Liège s'y trouve illustrée par des vestiges archéologiques, tant mobiliers qu'immobiliers.

Sur le site de l'archéoforum figure le logo de la Région wallonne et de l'IPW.

Quelle est la nature de l'intervention de la Wallonie dans cet outil ? Notamment, quelles sont les interventions budgétaires de la Région en 2016 ?

Confirmez-vous que celui-ci n'est pas ouvert le dimanche et que les touristes, wallons ou étrangers ne peuvent donc visiter cet outil touristique, culturel et patrimonial liégeois ?

Comment justifiez-vous ces horaires ?

D'autres sites touristiques, patrimoniaux, et/ou culturels gérés par la Région sont-ils fermés le dimanche ?

## **Valérie DE BUE sur le binge drinking**

L'Agence InterMutualiste vient de publier une étude sur la consommation d'alcool chez les jeunes de 12 à 17 ans. De 45 jeunes en intoxication alcoolique admis chaque semaine à l'hôpital en 2013, on est passé à 47 en 2014. Des chiffres principalement dus au « binge drinking » selon l'étude. Autre changement, le nombre de filles est pratiquement égal au nombre de garçons admis, ce qui n'était pas le cas avant.

Concernant les mesures face au Binge drinking, vous aviez expliqué que la Région subventionne l'ASBL Modus Vivendi qui organise des services de prévention et de sensibilisation en milieu festif. Vous vouliez poursuivre et consolider ce type de soutien à des associations actives dans la prévention.

Vous parliez également du besoin de travailler avec tous les niveaux de pouvoir. L'ONE par exemple est toujours compétente en matière de promotion de la santé à l'école. Vous évoquiez même le fait que ce point serait à l'ordre du jour d'une conférence interministérielle de la santé.

Il y a aussi le plan alcool 2014-2018 qui n'a pas abouti. Vous m'avez annoncé au mois de janvier que le groupe de travail Alcool au sein de la Cellule générale de politique drogue a repris ces travaux.

Quelles sont les actions des associations soutenues par la région? Avez-vous développé ce soutien? Les actions de prévention se développent-elles? De nouvelles solutions sont-elles envisagées face à l'augmentation du nombre de jeunes admis pour intoxication alcoolique? Comment expliquer cette répartition des chiffres par province? Les mesures prises et actions menées ne sont-elles pas les mêmes partout et pour tous? Où en êtes-vous de vos discussions avec les autres niveaux de pouvoir? Une concertation avec l'ONE a-t-elle eu lieu ou est-elle prévue? Des actions sont-elles prévues avec vos collègues Ministres de la santé? Où en sont les travaux du groupe de travail Alcool concernant un Plan Alcool? A-t-on des chances de le voir aboutir? Avez-vous un agenda concernant ce plan?

## **Magali Dock sur la politique de prévention et d'action contre l'apnée obstructive dans nos maisons de repos**

Un article de la Libre du 18/03 nous renseigne sur une problématique importante qui pourrait toucher nos citoyens. En effet, cet article affirme que 5% de la population européenne souffre d'apnée obstructive du sommeil. Or, cette apnée peut provoquer de l'hypertension artérielle, l'obésité, la dépression, la perte de libido, des troubles de concentration et des pertes de mémoire, diminue l'espérance et la qualité de vie et selon certains articles scientifiques aurait un lien avec la maladie d'Alzheimer et provoquerait des accidents de voiture 15x plus élevés que le reste de la population.

De plus, Monsieur le Ministre, cette maladie affecterait plus facilement les personnes de plus de 45ans et surtout peu de patients se rendent compte de l'étendue de leur maladie du fait de son lent développement et ne consultent donc pas le personnel médical pour traiter leur maladie.

Monsieur le Ministre, quelles sont les politiques de sensibilisations mis en place auprès de nos aînés ? Et plus spécifiquement au sein des maisons de repos ?

<http://fondationsommeil.com/troubles-du-sommeil/troubles-du-sommeil-frequents/lapnee-du-sommeil/apnee-du-sommeil-traitements/>

## **Magali Dock sur la visibilité des politiques de prévention contre le diabète via les courses cyclistes professionnelles**

Une équipe de cycliste Novo Nordisk américaine est une équipe professionnelle exclusivement composée de personnes souffrant de diabète de type I. Leur participation en 2015 à l'épreuve très réputée qu'est Milan-San Remo montre que celle-ci est performante. Cette équipe ambitionne même de participer au Tour de France d'ici 2021. Ces coureurs démontrent la possibilité d'être un sportif de haut-niveau tout ayant une maladie à supporter.

En plus de cela, cette équipe conseille les gens ayant le diabète à pratiquer le cyclisme qui améliore la fonction cardiovasculaire, réduit le risque de complications macro- et micro-vasculaires, et diminue le risque de développer d'autres maladies métaboliques chroniques, telles que l'obésité, l'hypertension et le syndrome métabolique. Plus particulièrement, ceux-ci ont été invités à participer à la Flèche Brabançonne, qui eut lieu récemment en Flandre, et reviendront en Belgique lors de 3 courses flamandes en aout.

Ne pensez-vous pas que la présence de cette équipe dans les courses cyclistes wallonnes permettrait de donner un coup de projecteurs aux initiatives de prévention du diabète menées en Wallonie ? Avez-vous des contacts en ce sens ?

## Véronique Durenne sur évaluation des politiques via le prisme de la santé publique.

Il est toujours intéressant de regarder vers l'extérieur afin d'en retirer le meilleur. À cet effet, et en matière de Santé Publique, la Suède dispose d'un instrument intéressant qui entre dans le cadre de la prévention par l'entremise de son Institut National de Santé Publique (NIPH).

Selon une étude comparative de l'UCL, datant de 2007 mais qui garde sa pertinence, « *le NIPH a défini 38 indicateurs relatifs au domaine de la santé publique. Ainsi dans ce domaine, des évaluations sont systématiquement programmées.*

*Celles-ci permettent de fournir aux décideurs politiques des données et des connaissances quant aux effets possibles de leurs décisions politiques sur l'état de santé des populations. Ainsi, une évaluation de l'impact sur la santé peut servir de base pour prendre de nouvelles décisions et influencer les décisions en vue de préserver la santé publique. »*

Ce type d'évaluation préalable est intéressant à plusieurs égards : cela permet de gagner du temps et de corriger *a priori* les possibles erreurs ; cela permet à terme d'améliorer la qualité de vie des gens par des politiques plus « saines » ; enfin, cela permet aux hommes et femmes politiques de prendre des décisions en toutes connaissances de cause et de ne pas naviguer à vue.

Quelle est l'analyse du Ministre sur la question ?

Le Ministre peut-il me dire si une telle infrastructure globale pourrait voir le jour en Wallonie ?

Considère-t-il opportun d'évaluer systématiquement l'effet des politiques publiques sur la santé des citoyens ?

À l'avenir, comment le Ministre entend-t-il intégrer d'avantage l'aspect « prévention santé » dans les politique publique ? Pourrait-il s'inspirer du *Gender Mainstreaming* ?

## **Marie-Françoise Nicaise sur les formations e-santé dans le cadre de la généralisation du numérique chez les médecins généralistes.**

D'ici 2020, le dossier médical informatisé (DMI) sera imposé à l'ensemble des médecins traitants.

Pour mettre tous ces prestataires de soins à niveau, l'Inami et la Région wallonne ont demandé la mise sur pied de formations e-santé gratuites et accréditées.

Elles seront organisées localement et débuteront dès le mois de Mai, à raison de trois modules de deux heures, adaptés aux différents degrés de connaissance.

Bien qu'il existe une demande et un intérêt de la part des médecins qui ont une vision positive de l'informatisation de leur profession, la tâche semble ardue en raison des différences de niveau de chacun, mais également de par la diversité des outils informatiques utilisés en Région wallonne.

Qu'en est-il de la mise sur pied de ces formations e-santé ? Sont-elles gérées uniquement par le Forum des associations de généralistes (FAG) où fait-on appel à des opérateurs de formation extérieurs ?

Un système d'évaluation est-il prévu afin de mesurer l'efficacité et l'accessibilité de celles-ci à l'ensemble des médecins ? Si oui, en quoi consiste-t-il ?

La mise en place des formations e-santé semble à l'initiative de la Région wallonne, en partie. Dans ce contexte, un partenariat existe-t-il avec la Région wallonne en la matière ?



## **Véronique Durenne sur l'éventuelle réforme de la réglementation relative aux infrastructures des services bénéficiant d'une autorisation de prise en charge de l'AVIQ**

L'Agence Wallonne pour l'intégration des Personnes Handicapées a présenté le 7 octobre 2015, soit avant son intégration dans l'AVIQ, une proposition d'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement wallon visant à réformer les infrastructures des services bénéficiant d'une autorisation de prise en charge.

Il s'agirait notamment de privilégier des implantations de taille relativement réduite, il serait question d'une quarantaine de places, subdivisées en groupe d'une dizaine.

Comme vous le savez, certains services dépassent aujourd'hui largement cette capacité projetée.

Vous comprendrez leur inquiétude.

Pourriez-vous m'indiquer si vous partager cette vision de l'ancien AWIPH ? Pouvez-vous m'indiquer à quel stade se trouve ce projet ? Les services déjà existant devront-ils se transformer ? Quel est le timing pour son éventuelle entrée en vigueur ?

Quid des services qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour une telle transformation ?

Certains services de grande capacité sont déjà organisés en petits groupes pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Leur grande taille leur permet des économies d'échelle, de vastes espaces de vie, la présence permanente d'un staff médical conséquent, de matériels roulant, de cuisine...

Si cette idée peut, au premier abord sembler séduisante, songeant à de l'accueil familial préférables à des institutions impersonnelles. Je n'aperçois néanmoins pas bien la plus-value d'une telle transformation dans certains cas. Au contraire, cela risque de provoquer une diminution des espaces de vie de leurs bénéficiaires (au vu des coûts de construction actuel), un éloignement des centres urbains ou de village et donc une perte d'intégration et une diminution de la qualité des services au vu des « déséconomies » d'échelle induites par la multiplication de petites structures au lieu d'une grande. Qu'en pensez-vous ?

Quelle serait la cohérence d'un tel arrêté avec ce qui prévaut dans le secteur des maisons de repos où on entend souvent dire qu'en-dessous de 100 lits, une maison de repos n'est plus viable aujourd'hui ?



## **Magali DOCK, Députée sur les allocations familiales pour les étudiants souffrant d'une maladie grave**

Jusqu'à 18 ans, le droit aux allocations familiales n'est pas conditionné, étant donné l'obligation scolaire jusqu'à cet âge. Après ses 18 ans, un enfant a encore droit aux allocations familiales s'il suit des cours ou une formation (un bachelier ou un master), pour autant qu'il ait moins de 25 ans. Pour qu'un étudiant dans l'enseignement supérieur puisse bénéficier d'allocations familiales, il doit donc être inscrit dans un bachelier ou un master dans un établissement d'enseignement supérieur pour au moins 27 crédits par année académique.

Or, pour des étudiants souffrant, par exemple, d'un cancer, ou d'une autre maladie grave, il n'est pas évident de pouvoir suivre 27 crédits sur une année, en combinaison avec leur traitement, souvent lourd.

Monsieur le Ministre :

- Les étudiants souffrant d'une maladie et qui ne parviennent pas, pour raisons médicales, à remplir les conditions requises (càd 27 crédits minimum par an), peuvent-ils bénéficier d'une dérogation à ces conditions ?
- Peuvent-ils également bénéficier d'une dérogation si, pour raisons médicales, ils ont mis plus de temps que prévu à terminer leurs études et dépassent alors la limite d'âge de 25 ans ?

## **Jenny Baltus-Möres sur la sensibilisation contre le harcèlement**

D'après un article de presse de l'Avenir ("Le Jour Verviers") du 13 avril 2016 sur la sensibilisation contre le sexisme ("Stop au harcèlement"), l'organisation "Vie féminine" a fait savoir par une opération de sensibilisation à Verviers sur la Place verte que le harcèlement est punissable. Selon la présidente de l'organisation il y a toujours trop de gens qui ne savent pas qu'il y a en effet des amendes pour ce délit et trop de gens également, qui ne savent pas comment gérer les cas de harcèlement s'ils sont victime ou témoin d'un tel délit.

En tant que Ministre régional de l'égalité des chances, est-ce que vous ne pensez pas que c'est votre rôle de sensibiliser les gens afin qu'ils sachent que ce délit est punissable et que cela peut aller jusqu'à des amendes de 50 à 1.000 €, voire des peines de prison pour les comportements sexistes?

Comment est-ce que la Région wallonne soutient les opérations de sensibilisation dans cette matière? Est-ce que vous avez l'intention d'organiser des campagnes de sensibilisation sur ce sujet dans toute la Région wallonne, peut être en collaboration avec des institutions qui disposent de l'expertise nécessaire?

Quelles sont les institutions wallonnes, qui ont, selon votre avis, la responsabilité de s'engager afin de rendre la loi anti-sexisme plus connue et à sensibiliser la société que le harcèlement est un délit criminel qui est puni?

Selon la présidente de "Vie féminine" de Verviers c'est un premier pas de parler de cette matière et de rappeler que la loi existe et qu'on a le droit de l'activer.

Comment vous vous positionnez dans cette question et où exactement voyez-vous la responsabilité de la Région wallonne?